



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 62228

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la suppression annoncée de la taxe professionnelle au regard de la situation du bassin toulousain en Meurthe-et-Moselle. En effet, la communauté de communes du Toulousain a perdu en 2009 le tiers de ses bases fiscales, soit environ 2,2 millions d'euros de produit de TPU et se retrouve donc dans une situation d'extrême fragilité financière. Le système de fiscalité qui sera choisi et la détermination de l'année de référence seront alors cruciaux pour cet EPCI. Une année de référence sur 2008, 2009 ou 2010 serait une double peine qui interdirait tout dynamisme et plongerait durablement le bassin toulousain dans une impasse financière. Il souhaite connaître l'avis du Gouvernement à ce sujet et demande ce qu'il envisage pour de telles situations, qui est un des nombreux exemples démontrant l'incohérence de cette suppression.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62228

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10109

Question retirée le : 7 décembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)